



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 132453

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'universitarisation des études des sages-femmes. Depuis de nombreuses années, les sages-femmes et étudiantes sages-femmes militent pour une intégration des études à l'université. Les arguments en faveur de cette entrée sont nombreux : enseignants à la pointe, évaluation des enseignants, accès aux bibliothèques universitaires, les logistiques, les programmes d'échanges internationaux, une gouvernance transparente, une réelle représentation étudiante, les aides au développement de la vie étudiante, les accès aux aides du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, les accès aux services du CROUS... mais surtout l'intérêt serait de pouvoir développer la recherche et la formation continue, indispensable dans les structures de formation. Une proposition de loi en leur faveur a été déposée (n° 4134 du 22 décembre 2011), visant à créer un statut, permettant aux sages-femmes enseignants d'exercer à l'université pour des activités de formation et de recherches et à l'hôpital pour des activités d'encadrement des étudiants en stage. Il souhaiterait donc savoir si une suite sera donnée à cette proposition déposée en décembre dernier, si importante pour la profession et pour la santé des femmes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132453

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3224

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)